

POURQUOI VOTER AU CTM ?

VOTER AU CTM,

c'est élire des représentants du personnel pour siéger 4 années dans les instances où se décide l'avenir du ministère et de ses agents. Face à l'Administration, les élus syndicaux défendent Jeunesse et Sports, sur la base des mandats et revendications qui ont présidé à leur élection (cf. professions de foi).

VOTER AU CTM,

c'est donner du poids aux revendications portées par les différentes organisations syndicales. Nos interlocuteurs sont attentifs aux résultats obtenus lors des élections au CTM, ainsi qu'au taux de participation (nombre de votants).

VOTER AU CTM,

c'est accorder des moyens aux militants syndicaux ; les décharges syndicales sont en effet conditionnées par les résultats aux élections professionnelles. Or, pour défendre efficacement la profession et le service public JS, il faut du temps (participation à des réunions, interpellation des politiques, conception de documents pour les collègues/partenaires/décideurs, déplacements sur le terrain, publication de bulletins, mise en ligne de documents, ...), sachant que les syndicats ne sont pas subventionnés et ne vivent que grâce aux cotisations des adhérents. ■



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SI DANS TON MÉTIER, TU PENSES QUE :

- tu es trop payé.e
- le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne se dégrade pas
- nous sommes trop nombreux dans les services et établissements
- les missions techniques et pédagogiques se maintiennent
- le service public du sport est suffisamment considéré

... alors ne change rien !

SI TU N'ES PAS D'ACCORD :

... alors vote pour la FSU et ses syndicats !

LA FSU : DES ÉLU.ES ENGAGÉ.ES AU QUOTIDIEN

- qui promeuvent le service public et les spécificités des missions
- qui défendent tous les personnels, avec l'intérêt général comme boussole
- qui informent tous les agents et rendent compte de leur activité dans les instances de dialogue social (CT et CHSCT notamment) ■

LA FSU, C'EST AUSSI LA DÉFENSE D'INTÉRÊTS PLUS GÉNÉRAUX :

- Revalorisation des carrières et des rémunérations
- Reconnaissance de tous les métiers et statuts
- Conditions de travail et d'emploi
- Défense des retraites
- Lutte contre les discriminations
- Défense de l'égalité au travail des femmes et des hommes, des salaires et des carrières
- Souci du changement climatique, y compris dans le monde du travail et des déplacements liés ■

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 :

Le moment de faire entendre sa voix et de marquer sa différence en votant FSU

Chaque voix comptera, à commencer par la vôtre, et l'administration, dans le cadre de CAP 2022 ne doit pas compter sur une abstention qui décrédibiliserait l'action syndicale. Ne vous détrompez pas, le Ministère regardera de près le taux de participation. Seul un vote massif permettra d'infléchir la politique actuelle.

Les Comités Techniques (CT) : des conquêtes des personnels

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. En cas de rejet unanime par les élus syndicaux, le texte devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Selon leur niveau, les CT sont consultés sur les questions et projets de textes relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements, services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire (+ critères de répartition),
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (via les CHSCT, qui sont des émanations des CT),
- à la participation de l'État et de ses éta-

blissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels.

Les modalités du scrutin

- sur liste pour le CTM (vos trouverez dans ce bulletin la liste des candidats FSU),
- sur liste ou sur sigle pour les CT de proximité en fonction de la taille de la structure en respectant la répartition femmes/hommes du corps électoral de la structure considérée.

Attention, des listes communes à plusieurs organisations syndicales sont possibles lorsque les personnels en ont ainsi décidé au plan local.

Les différents scrutins

Le CTM JS

Tous les personnels JS votent pour le Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports (CTM JS), à l'exception des agents travaillant à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) qui votent à l'Agriculture. Les agents de l'État affectés dans les CREPS, quels que soient leur statut et leur ministère d'appartenance, exerçant des missions dévolues à l'État, sont électeurs au CTM JS, à l'exception des agents mis à disposition ou détachés qui voteront au CT de la Région.

Le CT de proximité

- Les agents travaillant à l'Administration Centrale tout comme les DTN, entraîneurs nationaux et les autres CTS affectés au CGO-CTS votent pour le Comité Technique de l'Administration Centrale (CTAC) ; il s'agit d'un vote électronique uniquement.
- Les agents travaillant en services (DR-D-JSCS, DJSCS, DDCS, DDCSPP, ...) votent pour le comité technique du service où ils sont affectés ; le vote se fait soit par correspondance, soit à l'urne => se renseigner au niveau local.
- Les agents travaillant en établissements (CREPS, INSEP, ENVSN, ENSM, IFCE) votent pour le comité technique d'établissement ; le vote se fait soit par correspondance, soit à l'urne => se renseigner au niveau local.

Pour les cas particuliers, ce sont successivement le critère fonctionnel, le critère de gestion, le critère de rémunération et le critère de mission qui déterminent le type de scrutin sur lequel l'électeur est amené à se prononcer.

Les CAP / CCP

La DRH des ministères sociaux étant incapable d'organiser les élections aux CAP pour les personnels techniques et pédagogiques JS en même temps que les autres scrutins, les élections pour les CAP des PS/CTPS/CEPJ sont reportées au dernier trimestre 2019.

Les enseignants d'EPS détachés à Jeunesse et Sports voteront toutefois pour la CAP de leur corps d'origine (professeur d'EPS ou agrégé) ; il s'agit d'un vote électronique.

Les agents non titulaires, répondant aux conditions pour être électeurs, votent pour la Commission Consultative Paritaire (CCP) des contractuels ; le vote se fait soit par correspondance, soit à l'urne. ■

Le SNEP-FSU a été la seule organisation syndicale à exiger la cohérence du scrutin, avec des votes à la même date pour le CTM JS et pour les CAP. L'administration en a décidé autrement

	CT			CAP / CCP				
	CTM JS	CTAC	CT de proximité	CAP PEPS	CAP agrégés	CCP	CAP PS	CAP CTPS
	Vote par correspondance ou à l'urne	Vote électronique	Vote par correspondance ou à l'urne	Vote électronique	Vote électronique	Vote par correspondance ou à l'urne	Vote report fin 2019	Vote reporté fin 2019
Profs de Sport	X	X	X					
CTPS	X	X	X					
Profs d'EPS détachés	X		X	X				
Agrégés détachés	X		X		X			
Contractuels	X		X			X		



CANDIDAT(E)S FSU (SNEP & EPA) AU CTM

- EPA** Mme BASTIEN Marie-Christine,
DRDJSCS Grand Est,
CTPS jeunesse
- SNEP** M. BARBOZA Dany,
INSEP,
PS formateur
- SNEP** M. DORÉ Pierre-Yves,
DDCSPP Ile et Vilaine,
PS CAS
- EPA** M. LAGARDE Pierre,
CREPS Nancy,
PS formateur
- SNEP** M. KANAPA Jean,
CREPS Rhône Alpes Vallon Pont d'Arc,
PS formateur
- EPA** Mme MORVAN Alexia,
DDCSPP Ile et Vilaine,
CEPJ
- SNEP** Mme NATTER Gwénaëlle,
DRDJSCS Grand Est,
PS CAS
- EPA** M. SCHLIWINSKI Jean-Claude,
CREPS Bordeaux,
contractuel documentaliste
- EPA** M. BORGES Sébastien,
DDCSPP Meuse,
inspecteur JS
- SNEP** Mme VALENÇOT Annie,
DRJSCS Ile de France,
CTPS sport CTN Hockey sur glace
- EPA** Mme TUCHAIS Catherine,
DRDJSCS Pays de la Loire,
CEPJ
- SNEP** M. REMILLIEUX Sébastien,
CREPS PACA Antibes,
PS formateur
- EPA** Mme BRIOT Sophie,
DRDJSCS Centre Val de Loire,
CEPJ
- SNEP** Mme FLAMAND Véronique,
DJSCS Martinique,
CTPS sport CAS
- EPA** M. DAILLEZ Laurent,
CEPJ,
DRDJSCS Bourgogne-Franche Comté
- SNEP** M. KERVELLA Yann,
DRJSCS Bretagne,
CTPS sport CTR football
- EPA** Mme SOLOMÉ Murielle,
DRJSCS Nord Pas de Calais Picardie,
CEPJ
- SNEP** Mme LE GUILLOUX Anouk,
DJSCS Réunion,
PS CAS
- EPA** M. VALLA Julien,
DRJSCS Ile de France,
PS CTN aviron
- SNEP** M. DESBOIS Anthony,
DRDJSCS PACA,
PS CTR FSGT
- EPA** M. ASCOUËT Sylvain,
Administration Centrale,
CEPJ

SNEP Mme DUGACHARD Laure,
DRDJSCS Occitanie,
PS CTN sport adapté

EPA Mme SEBILLE Virginie,
DRDJSCS Pays de la Loire,
CEPJ

SNEP M. NIKONOFF Luc,
DRDJSCS Nouvelle Aquitaine,
PS CAS

EPA Mme TAPIE Christine,
DDCSPP Aveyron,
CEPJ

SNEP M. GUADAGNIN Patrice,
DRDJSCS PACA,
PS CTN voile

EPA M. VERAY Fabrice,
CREPS Nancy,
formateur

SNEP M. PELTIER Jean Raymond,
DRDJSCS Grand Est,
CTPS sport CAS

EPA M. SALTTEL Guilhem,
DJSCS Guadeloupe,
IJS

SNEP M. MISEREY Luc,
DDCS Yvelines,
PS CAS



CANDIDAT(E)S SNEP AU CTM



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Consultation en vue de l'élection des
représentants du personnel au comité
technique ministériel constitué auprès des
ministres chargés de la jeunesse et des sports

Scrutin du 6 décembre 2018

POUR UN MINISTÈRE « JEUNESSE ET SPORTS » **ÉDUCATIF**

Voter FSU pour retrouver le sens des métiers et missions

La complémentarité des métiers Jeunesse et Sports

- ✓ Valoriser l'engagement des personnels administratifs, d'inspection, techniques et pédagogiques sport et jeunesse et des non titulaires
- ✓ Défendre une profession rassemblée : il n'y a pas de hiérarchie entre les « PTP », qu'on soit CAS, CTS, formateurs, CEPJ (spécialisés ou non) !
- ✓ Retrouver de la dignité au travail et les principes fondateurs du « MJS »

Un grand pôle éducatif interministériel

- ✓ Positionner un ministère JS identifié aux côtés des ministères éducatifs, avec une DRH commune
- ✓ Renforcer le réseau JS, avec affectation de tous les personnels au niveau régional, sans mobilité forcée, avec maintien de délégations territoriales
- ✓ Sortir des ministères sociaux, de leur DRH mortifère pour les missions et les corps éducatifs

Oui à un vrai ministère, non à l'agence !

- ✓ Donner du corps et des moyens au ministère « Jeunesse et Sports » : 1 % du budget de l'État à horizon 2024
- ✓ Recruter dans tous les corps et reconstruire la filière administrative de l'Éducation Nationale, afin d'assurer toutes les missions Jeunesse et Sports
- ✓ Retrouver de la proximité de terrain, en finir avec les destructions d'emplois et les œillères comptables

Une fonction publique respectée

- ✓ Lutter contre les attaques sur « Jeunesse et Sports » qui s'inscrivent dans une stratégie globale de fragilisation des services publics, des fonctionnaires et des précaires
- ✓ Refuser le transfert des missions et des personnels JS aux collectivités ou aux fédérations. L'abandon par l'État, c'est l'ouverture accrue aux clientélismes
- ✓ Renouer à JS avec les principes d'une République éducatrice, d'une fonction publique de statut, pour l'émancipation par l'éducation



avec le soutien du SNASUB-FSU et du SNUTER-FSU



CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

FOCUS SUR :

LA GOUVERNANCE DU SPORT

- ✓ **OUI** à un CAP Paris 2024, avec des politiques éducatives ambitieuses et un budget augmenté ; **NON** à CAP 2022
- ✓ **OUI** à des politiques nationales du sport portées par le ministère ; **NON** à l'agence pour le sport
- ✓ **OUI** à des recrutements renforcés dans tous les métiers (CTS, CAS, formateurs) ; **NON** à la suppression de 1 600 emplois au ministère des sports d'ici 2022
- ✓ **OUI** à des services publics avec des fonctionnaires d'État ; **NON** au transfert des CTS vers les fédérations

LES UNITÉS TERRITORIALES

- ✓ **OUI** à une déclinaison de la politique ministérielle du sport jusqu'à l'échelon local
- ✓ **OUI** à une expertise métier valorisée et des dynamiques d'équipe sur les politiques publiques renforcées
- ✓ **OUI** au rattachement administratif des personnels au niveau régional tout en conservant un maillage territorial (pas de mobilité)
- ✓ **OUI** au maintien d'un service public de proximité, avec une lisibilité Jeunesse et Sports retrouvée

LES ÉTABLISSEMENTS JS

- ✓ **OUI** à l'intervention dans les CREPS de tous les personnels techniques et pédagogiques d'une même région (CAS, CTS, CEPJ) sur la base de leurs compétences
- ✓ **OUI** à une mise en réseau renforcée des CREPS avec l'INSEP et les autres services Jeunesse et Sports, notamment sur le sport de haut niveau
- ✓ **OUI** à la complémentarité des formations et diplômes JS avec les STAPS et autres diplômes (bac animation) du Ministère de l'Éducation Nationale ; **NON** à la concurrence
- ✓ **OUI** à un investissement accru des Régions dans les CREPS ; **NON** au désengagement de l'État

LES SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES

- ✓ **OUI** à la continuité territoriale pour assurer l'équité républicaine ; **NON** aux clientélismes locaux et autres pratiques contestables
- ✓ **OUI** à des effectifs renforcés : les DJSCS mettent en œuvre à la fois les missions régionales et départementales
- ✓ **OUI** à la priorité pour la mutation des fonctionnaires ultramarins (CIMM) ; **NON** au recrutement local coûte que coûte
- ✓ **OUI** à un plan de rattrapage territorial des infrastructures et équipements pour la mise en œuvre des missions de service public

Parce que la Fonction Publique est garante de l'intérêt général,
parce que les moyens existent pour mettre en œuvre
des orientations de progrès social pour tous,
parce que le recul de nos droits ne se négocie pas mais se combat

JE VOTE FSU AVANT LE 06 DÉCEMBRE 2018